

Préambule du projet de loi 100

Les Ontariens ont la chance de vivre dans une province qui bénéficie du plus grand écosystème d'eau douce au monde : le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Ce bassin est une ressource essentielle pour tout l'Ontario.

Le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent contribue à la santé et au bien-être de la population de l'Ontario. Il est une source d'eau potable et héberge une variété de poissons et d'autres espèces sauvages. Les collectivités des Premières Nations qui y résident entretiennent une relation spirituelle et culturelle avec l'eau. L'économie de la province est tributaire de l'eau pour la production d'électricité, l'agriculture, les activités manufacturières et le transport de marchandises. Les habitants de la province et les visiteurs apprécient cette spécificité naturelle de l'Ontario que sont les Grands Lacs pour ses possibilités récréatives et ses attractions naturelles, comme les chutes Niagara.

En conséquence des pressions exercées par l'accroissement démographique et le développement ainsi que des menaces comme les changements climatiques et les espèces envahissantes, trois des quatre Grands Lacs de l'Ontario se dégradent. Bien que de nombreux partenaires travaillent ensemble pour protéger et rétablir la santé écologique du bassin de manière à ce qu'il demeure pour les Ontariens une source d'eau propre à la consommation, à la baignade et à la pêche, il faut en faire davantage.

Tous les habitants de la province ont un intérêt dans la santé écologique du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Le gouvernement de l'Ontario vise à faire participer les particuliers et les collectivités à sa protection et à son rétablissement.

Déclaration liminaire de l'honorable James J. Bradley, ministre de l'Environnement, le 6 juin 2012 :
Extrait du [Journal des débats](#) du mercredi 6 juin 2012

Déclarations des ministres et réponses

Protection des Grands Lacs

L'hon. James J. Bradley : Dans son discours du Trône de novembre 2011, notre gouvernement s'engageait à rédiger une loi sur la protection des Grands Lacs. J'ai aujourd'hui l'honneur de présenter un projet de loi qui, s'il est adopté, aidera à rétablir et à protéger les Grands Lacs pour qu'ils restent une source d'eau propre à la consommation, à la baignade et à la pêche.

Depuis l'arrivée des Premières Nations, l'histoire de notre province a toujours fait ressortir nos liens avec les Grands Lacs et leurs nombreux affluents et notre dépendance à leur égard. Représentant le cinquième des ressources mondiales en eaux douces et abritant des écosystèmes d'une grande richesse biologique, les Grands Lacs fournissent notre eau potable, alimentent nos villes en électricité, irriguent nos fermes, remplissent les filets de nos pêcheurs, refroidissent nos usines et procurent d'innombrables heures de loisirs, de relaxation et de ressourcement spirituel aux familles et aux visiteurs de l'Ontario. Nos Grands Lacs sont la clé de voûte de notre économie et de notre qualité de vie.

L'Ontario travaille à la protection des Grands Lacs depuis longtemps. Les niveaux de substances chimiques toxiques ont été réduits, des zones polluées ont été nettoyées dans le havre Collingwood et le bras Severn de la baie Georgienne et dans le havre Wheatley du lac Érié, et nous avons vu le retour du pygargue à tête blanche et du saumon de l'Atlantique dans le lac Ontario. Ce sont là des réalisations encourageantes dont les députés des deux côtés de la Chambre ont raison de s'enorgueillir.

Toutefois, l'accroissement de la population et les questions émergentes, y compris les nouveaux produits chimiques préoccupants, les espèces envahissantes, la pollution et les changements climatiques, exercent des pressions sur les Grands Lacs. Les nouveaux défis dépassent les capacités des vieilles solutions. C'est pourquoi notre gouvernement présente aujourd'hui un projet de loi sur la protection des Grands Lacs.

Si la loi habilitante proposée est adoptée, elle dotera le gouvernement de l'Ontario de nouveaux outils pour protéger les plages, les terres humides et d'autres zones côtières des Grands Lacs ainsi que les voies navigables qui y mènent. Elle établirait un conseil de protection des Grands Lacs qui serait présidé par le ministre de l'Environnement et inclurait d'autres ministres responsables des Grands Lacs ainsi que des personnes représentant les municipalités, les collectivités des Premières Nations et des Métis et d'autres intervenants. Le conseil déterminerait les priorités provinciales quant aux améliorations à apporter aux Grands Lacs et concentrerait les ressources sur ces priorités.

La loi proposée autoriserait le ministre de l'Environnement à établir des objectifs et à exiger des organismes publics qu'ils conçoivent et mettent en œuvre des initiatives afin de régler certains problèmes liés aux Grands Lacs. Elle créerait un fonds d'action communautaire qui aiderait les bénévoles à lancer des projets afin d'assainir leur coin des Grands Lacs. Par exemple, une association de propriétaires de chalet pourrait nettoyer une étendue de littoral ou de terre humide. Un organisme de service pourrait patrouiller les plages chaque semaine pour enlever les débris durant les mois d'été. Un club de pêche pourrait parrainer un programme de plantation d'arbres le long d'un cours d'eau pour ombrager et rafraîchir l'eau, améliorant ainsi l'habitat du poisson gibier.

Nous nous sommes engagés à travailler à la protection et au rétablissement des Grands Lacs en collaboration avec les autres ordres de gouvernement, les collectivités autochtones, les dirigeants d'entreprise, les scientifiques, les groupes communautaires et les organismes environnementaux. J'encourage tous les membres de la Chambre à faire front commun avec nous pour protéger les Grands Lacs. Merci.